

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

SAINT ANDRE LES VERGERS (10)

VILLE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET à 19 H 00

Nombre de Conseillers Municipaux.....33
Nombre de Conseillers en exercice.....33
Nombre de Conseillers présents.....28

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Municipal est dûment convoqué le **MARDI 07 JUILLET à 19h00**, à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Mme LEDOUBLE Catherine, Maire. La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux le 1^{er} juillet 2026, affichée au tableau des affichages officiels le 1^{er} juillet 2026 et publiée dans la presse locale.

Étaient présents : Mme LEDOUBLE Catherine, Mme LEROY Marie-Pierre, M. PERRARD Didier, Mme BERLOT Catherine, M. MAITROT André, Maires-Adjoints, MM. BALLAND Alain, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, MONT-DESFONTAINES Nathalie, RICCARDI Véronique, MM. GOJJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mme QUINTART Sylvie, M. WARNESSON Bruno, Mmes DEMIR Selda, JOSSO Gorete, MM. CHEHADE Hicham, GROSJEAN Sébastien, Mmes DENIS Angélique, PAGLIA Olympe, MM. VANARET Florian, LEFEVRE Vincent, BALLANFAT Florent, Mme GARET Sylvie et M. THURAT Benoît formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents représentés :

M. LIMA Emmanuel	mandataire	Mme LEDOUBLE Catherine
Mme EDESA Stéphanie	mandataire	M. PERRARD Didier
Mme KUROWSKI Myriam	mandataire	Mme LEROY Marie-Pierre
Mme OLLIER Graziella	mandataire	M. VANARET Florian

Était absente

Mme GALLERY Alice

Secrétaire de séance : Mme Olympe PAGLIA

XXXX

Séance du 7 juillet 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/066***

Subvention à verser au RCSA Cyclisme, pour sa participation aux séances du « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV) avec les écoles élémentaires de la ville.

Rapporteur : Mme Selda DEMIR

Par délibération du 17 février 2026, le conseil municipal a autorisé Mme le Maire à signer une convention avec le RCSA Cyclisme fixant les modalités d'organisation des séances de « Savoir Rouler à Vélo » animées conjointement par le service des sports et le club et fixant à 15 € de l'heure la participation à verser au RCSA en contrepartie de son intervention.

Du mardi 2 juin 2026 au jeudi 2 juillet 2026, le RCSA Cyclisme doit intervenir 30 heures (10 séances de 3 heures), à l'école élémentaire Montier la Celle.

Le montant de la subvention à verser par la ville au RCSA Cyclisme, au titre de sa participation au SRAV s'élèvera à 450 € (30 x 15 €).

Il vous est précisé que les heures prévues seront payées en fonction des interventions effectivement réalisées. Un ajustement des sommes dues sera alors effectué, si nécessaire.

Les commissions Economie locale – Finances et Jeunesse - Vie scolaire proposent au Conseil Municipal d'approuver le présent rapport.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour) :

• ADOPTE le rapport présenté.

Pour Extrait conforme,

La secrétaire de séance
Mme Olympe PAGLIA



Catherine LEDOUBLE

- Signé par Catherine LEDOUBLE (COMMUNE DE SAINT ANDRE-LES-VERGERS),
la Maire
le 10/07/2026 à 08:45:46
- Ref:11376008-17174858-1-D